

ESSAI DE CONSTRUCTION D'UN CLIMAT D'ATTRACTIVITE DES IDE EN ALGERIE CONSTRAINTES ET PERSPECTIVES

Amrani Mohamed
Maître de conférences B
Université Abdelhamid Ibn Badis.
Mostaganem, Algérie
amra_1966@yahoo.fr

Mokhefi Amine
Maître de conférences A
Université Abdelhamid Ibn Badis
Mostaganem, Algérie.
mokhefiamine@yahoo.fr

Résumé

L'investissement direct étranger a gagné en maturité et en complexité depuis sa montée en puissance à la fin des années 1980, Les différents pays qu'ils soient développés ou en voie de développement ne considèrent plus les implantations d'entreprises étrangères sur leur territoire comme une menace ou un danger. Bien au contraire, et compte tenu de leurs multiples impacts: ils attendent d'eux qu'ils se traduisent par un développement des compétences et des savoir-faire, et de déboucher sur des utilisations plus efficaces des ressources.

La politique d'attractivité des investissements directs étrangers est une condition préalable de la politique industrielle au niveau mondial. Par conséquent, on se pose la question suivante:

Quels sont les facteurs attractifs des investisseurs directs étrangers?

L'attitude de l'Algérie à l'égard des l'IDE s'est progressivement modifiée, les décideurs doivent dorénavant s'efforcer d'attirer sur le sol national les implantations étrangères concurrentes des firmes locales.

A cet effet, **quelles seraient les contraintes qui dissuadent les investisseurs étrangers à investir en Algérie?**

Mots clés : I.D.E - L'attractivité – Contraintes – Politique – Déterminants – Croissance économique - Climat des affaires - Compétitivité

Pour bon nombre d'opérateurs étrangers, le climat des affaires en Algérie a certes connu une avancée indéniable, mais il reste encore des efforts à déployer pour captiver de manière substantielle les IDE. Bureaucratie, difficultés d'accès au foncier, inadaptation du système bancaire et autres difficultés structurelles de l'économie nationale sont sans cesse évoquées comme étant à l'origine de la réticence dont font preuve les investisseurs étrangers à l'égard du marché algérien¹.

Un pays comme l'Algérie, le thème de l'attractivité des investissements directs étrangers (IDE) relève des préoccupations essentielle, particulièrement à un moment où ce pays rivalise afin de proposer un environnement attractif et les conditions de production les plus attractifs pour attirer l'investisseur étranger qui demeure insignifiant (hors hydrocarbures). Partant de cette situation, le but de ce travail est de résoudre la problématique d'attractivité en Algérie et de déterminer les contraintes qui freinent les

investissements directs étrangers à cette destination

Les contraintes à l'accueil des IDE en Algérie

On s'est basé sur une enquête menée par la Banque Mondiale auprès de 600 entreprises nationales et 56 investisseurs potentiels européens pour déterminer les contraintes à la venue des investisseurs étrangers en Algérie. Les obstacles rencontrés par ces entreprises feront l'objet de cette étude.

1. Le cadre politique et social

Dans le cadre des politiques d'attractivités, les pays empruntent la voie de la séduction en ayant des codes d'investissements avantageux prenant en compte le cadre légal d'application des lois et règlements².

En Algérie, L'ordonnance de 2001, présentée comme l'une des législations les plus favorables à l'essor de l'investissement en Afrique par Johannes Westerhoff, l'ambassadeur d'Allemagne à Alger, élargit le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'État et organise le cadre juridique des privatisations³, mais, si des efforts considérables ont été accomplis en vue d'améliorer le climat des affaires, les obstacles juridiques à l'investissement n'ont pas tous disparu⁴. L'ordonnance n°06- 08 du 15 juillet 2006 modifiant et complétant l'ordonnance du 20 août 2001, s'inscrit dans une démarche de réformes en apportant des corrections techniques au dispositif institutionnel en charge de l'investissement⁵.

2. Faiblesse des ressources humaines et problème de main d'œuvre

Le marché algérien souffre d'un manque considérable de personnel compétent, notamment au niveau de la gestion. En outre, mis à part la comptabilité et l'audit, les

entreprises activant en Algérie se plaignent souvent de l'absence de services conseils.

Les autres contraintes observées ont trait au coût de la main-d'œuvre et à la rigidité des réglementations sur la protection du travail. Bien que le niveau des salaires directs soit compétitif par rapport à d'autres pays étrangers, les charges sociales et autres taxes sont relativement élevées. La réglementation portant protection des travailleurs est très rigide en Algérie. Le licenciement ne peut avoir lieu que pour motif économique (compression d'effectifs) ou pour faute grave. De plus tout licenciement doit être examiné et approuvé par l'Inspection du Travail. Par ailleurs, les procédures de licenciement sont lourdes et leur coût est élevé. Selon la banque mondiale⁶, le licenciement d'un employé coûte en moyenne une année de travail.

Même si la formation de la main d'œuvre s'est significativement améliorée ces dernières années, elle reste encore inadaptée aux besoins actuels du marché du travail⁷.

3. Le climat des affaires

Les carences dans le climat des affaires en Algérie pourraient nuire au processus par lequel le secteur privé remplacera l'État en tant que moteur de la création d'emplois⁸.

Le rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires, a classé l'Algérie à la 120e place en matière de facilités accordées pour la création d'entreprises⁹. Il se caractérise par un certain nombre de phénomènes :

3.1. Barrières administratives

L'efficacité et la compétence de l'appareil administratif et des organes de contrôle de l'Etat revêtent une importance capitale, car de cela dépendent le temps et l'argent nécessaires pour l'implantation d'une entreprise.

L'Algérie est classée parmi les derniers pays en matière de facilitations pour créer sa propre affaire.

Les firmes étrangères citent souvent les barrières administratives comme l'un des principaux obstacles aux affaires en Algérie. Les entreprises se trouvent toujours confrontées à la multitude de procédures fastidieuses exigées par les administrations, à la paperasserie et à des retards interminables pour obtenir des approbations et autorisations.

Dans ce sens, l'avant-projet du Code de l'investissement algérien qui doit être remis au gouvernement stipule la Suppression de l'accord préalable du conseil national de l'investissement pour les investissements. A cet effet, la suppression de l'accord préalable du CNI aux investissements permettra de libéraliser davantage l'acte d'investir en Algérie et attirera, en théorie, davantage d'IDE. Il permettra aussi aux groupes algériens de lancer des projets importants sans attendre au préalable le feu du gouvernement. Des groupes comme Cevital se sont régulièrement plaints de cette contrainte¹⁰.

3.2. La corruption

La corruption, selon le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme " décourage les investissements directs étrangers tout comme les investisseurs nationaux ".

En Algérie, La corruption découle en grande partie de la nature d'une bureaucratie pléthorique et de l'absence d'un contrôle transparent¹¹ et organiquement liée à la transition à l'économie de marché¹² et représente un sérieux problème pour les investisseurs étrangers. Ces derniers doivent payer des sommes importantes pour pouvoir bénéficier de certains services ou pour obtenir des contrats.

La réduction de la corruption est un enjeu majeur de la réhabilitation de l'Etat et du rétablissement de la confiance entre l'administration et les administrés. Cette

réduction ne peut être réalisée uniquement à l'aide d'instruments mis en œuvre par l'Etat lui-même¹³, à cet effet, l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption Contribue à la lutte contre la corruption en renforçant les capacités à la fois de l'Etat et de la société civile à identifier et lutter contre les cas de corruption.

3.3. L'accès à l'information

Avec la nouvelle conjoncture économique du pays, l'information économique et sociale devient, en apparence, la «denrée» la mieux partagée, aussi bien au sein des organes d'information (journaux, sites web, TV, radio) que dans la société. En apparence seulement, car, en réalité, peu de gens sont assez préparés, sur le plan de la formation et du suivi assidu d'un tel domaine, pour donner du sens aux chiffres et aux mots qui sont maniés, échangés et utilisés à tout-va¹⁴.

L'absence de visibilité est l'un des facteurs également dissuasif à l'investissement. Par ailleurs, les données statistiques restent insuffisantes pour cerner les segments de marché et l'économie en général¹⁵.

Les entreprises ont besoin d'accéder à une information fiable concernant les lois, réglementations, les indicateurs sectoriels et de marché pour gérer effectivement leurs affaires. Cependant, en Algérie, l'accès à l'information relève du défi.

3.4. Le secteur informel

Le secteur informel (économie souterraine, marché parallèle) est une composante majeure de l'économie algérienne.

Le secteur informel en Algérie est peu étudié de manière directe et les approches proposées n'appréhendent pas les facteurs explicatifs d'entrée dans le secteur. L'analyse de régression logistique multinomiale met en évidence le rôle discriminant des caractéristiques sociodémographiques et du capital humain des actifs dans l'accès à

l'emploi dans le secteur formel ou informel. Ceci conforte la thèse de la segmentation entre les deux secteurs (formel et informel) et accredit l'idée d'un secteur informel de subsistance¹⁶.

Ce secteur informel représente une entrave de taille pour les investisseurs étrangers.

A un problème systémique et structurel, les solutions en plus d'être durables doivent s'inscrire dans la durée :

- a) Pour réduire le commerce informel, c'est sur la demande et le besoin qu'il faut agir en premier;
- b) Que l'Algérie l'assume comme le fait la Chine, l'Italie surtout et l'Inde qui par la voix de son ministre du commerce, dans le cadre de négociations avec l'OMC, a dit : « L'Inde rejette avec force les tentatives répétées visant à inclure ces questions (normes de travail) dans le programme de l'OMC »;
- c) Favoriser la création d'associations pour la protection du consommateur, des Ong pour la vulgarisation de comportements responsables et la dénonciation de la dangerosité de certains produits. Ces associations vulgariseront les dangers et les ravages du modèle de consommation massive qu'est l'OBSOLESCENCE;
- d) La maîtrise de l'information sur la demande d'emplois mesurée par le taux de chômage et l'offre qui doit être disponible au niveau national. Actuellement, cette offre n'est visible ni dans les médias écrits ni sur les sites internet des entreprises. Les pouvoirs publics peuvent éditer un hebdomadaire spécialisé en offres d'emploi ou mettre on-line un site internet sérieusement administré;
- e) Dynamiser l'emploi dans le développement durable en ouvrant dans les créneaux horaires de soirée les universités et les centres de formation professionnelle pour des recyclages, perfectionnements et

formations dans de nouveaux créneaux et favoriser la polyvalence. La réouverture de la formation permettra à ceux qui n'ont pas de qualification d'en acquérir une. L'État devant mettre la main à la poche en accordant des bourses d'études et rendre plus performant le système de la protection sociale;

- f) En plus des incitatifs généreux déjà offerts par l'État, dynamiser les activités productives dans le secteur agricole et en garantissant un système de distribution efficace sur tout le territoire y compris le sud algérien, ce parent pauvre dans tous les débats;
- g) L'exigence à tous les industriels qui ont bénéficié des aides de l'État de satisfaire le cahier des charges en termes d'emploi. La responsabilité sociale des entreprises doit devenir un élément important de la mesure de la qualité et performances des sociétés;
- h) La déforestation et la désertification ont été aggravées par toutes sortes d'actes. Regagner de la terre et de la nature pour maintenir l'empreinte écologique de l'Algérie à 1,7 tout en se développant est un sacré défi;
- i) Deux règles et non des moindres : exiger des commerçants l'utilisation de caisses enregistreuses dans leurs magasins et imposer l'identification numérique de toutes les unités importées permettront la traçabilité des marchandises;
- j) Lutter contre la location des registres de commerce et autres documents qui par-dessus le marché sont des faux. Le financement de ces mesures est à la portée du budget du ministère du commerce.
- k) Un vecteur des plus porteurs pour la réduction de l'économie informelle est la coopération. Le président tunisien en a fait quelques propositions. Si la coopération militaire entre les pays de l'Afrique du nord est réclamée, sa pendant en économie et dans l'emploi est possible. Et c'est un

créneau presque inépuisable entre l'Afrique du nord et les États subsahariens pour peu qu'il y ait une uniformisation du droit du travail. Mieux encore, c'est un véhicule pour la paix¹⁷.

Dans son discours remarqué du 30 mars 2015, le premier ministre Sellal a explicitement ciblé le secteur informel. Mais au lieu d'un véritable plan bien articulé et complet visant réellement à combattre le secteur informel, la principale initiative qui semble avoir émergé est l'amnistie fiscale¹⁸.

Autrement dit, le gouvernement veut, avec tout prix, intégrer l'argent du secteur informel dans le circuit formel, et ce, suite à la chute des prix du pétrole et le manque de liquidités que commencent les banques à connaître et inciter les détenteurs de capitaux informels à déposer leur argent dans la sphère bancaire. Dans ce, volet, M. Benkhalfa affirme mobiliser plus de 800 grandes agences sur les 1500 qui existent en Algérie pour être au service des détenteurs des capitaux. Le ministre a estimé le potentiel de capitaux à mobiliser entre 1 000 et 1300 milliards de dinars, en se référant à une enquête de la Banque d'Algérie¹⁹.

4. Le système bancaire algérien: le maillon faible

Le développement des infrastructures et l'utilisation d'un système bancaire développé jouent un rôle primordial dans la réhabilitation de l'image du pays et ainsi sur l'attractivité du marché pour les investissements directs étrangers²⁰.

Dans ce sens, une étude, réalisée par des experts de UE montre que si l'Algérie possède des atouts certains pour attirer les IDE (taille de marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devait être améliorée cependant), l'état du système bancaire notamment constitue le premier obstacle majeur à l'IDE, il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives²¹.

Autrement dit, le problème majeur qui se pose aux investisseurs étrangers pour venir s'implanter en Algérie reste la garantie de transfert du capital et des revenus après investissement. D'après le rapport de la BM, une entreprise algérienne consacre en moyenne 504 heures pour effectuer 61 paiements par an contre 236,6 heures pour la région (29,6 paiements) et 202,9 heures pour les pays de l'OCDE (15,3 paiements)²², Même si le paysage bancaire algérien est constitué en plus des six banques publiques d'un bon nombre de banques privées nationales et étrangères.

4.1. Manque de financement

L'État Algérienne, à la fois propriétaire de la majorité des banques commerciales, régulateur (à travers la Banque centrale) et principal client des banques publiques (par l'intermédiaire des entreprises publiques), pourrait créer un dysfonctionnement en termes de satisfaction des besoins de financement de l'ensemble des acteurs économiques. Malgré les améliorations apportées à la gouvernance des banques publiques, des défis persistent, notamment la frilosité de ces dernières à financer les PME et le peu d'intérêt des banques privées à prendre ce risque²³.

D'après une enquête récemment menée par la Banque Mondiale auprès d'un échantillon d'entreprises algériennes, les sources de financement de fonds de roulement proviennent à plus de 70% de l'autofinancement. Il en va de même pour les sources de financement de nouveaux investissements.

5. Contraintes du cadre juridique

Les investisseurs étrangers sont attirés par un certain nombre de facteurs dans plusieurs pays, parmi lesquels le cadre juridique et réglementaire. En Algérie, le cadre juridique de l'IDE repose sur un ensemble de réglementations, dont le principe, est que, plus

l'intérêt de l'investissement pour l'économie algérienne est grand, plus les avantages accordés seront significatifs. Mais, la modernisation du cadre de l'investissement doit se poursuivre afin de permettre à l'Algérie d'attirer un flux croissant d'IDE et de bénéficier de ses retombées en termes d'emploi, de transfert de technologies et de compétences²⁴.

Malheureusement, « La réglementation de l'environnement des affaires reste en deçà des attentes, en dépit des efforts du gouvernement et de la volonté politique affichée »²⁵.

M. Mohamed Bekhechi²⁶ a annoncé dans un article de presse à ce sujet: "un Etat de droit, c'est aussi un droit en bon état". Or, en Algérie, La multiplicité des textes régissant l'investissement a généré au niveau du dispositif destiné à le développer, des contradictions internes et des contradictions avec son environnement juridique immédiat. Ce sont des incohérences qu'il va falloir éviter dans le futur car elles mettent en doute la confiance des investisseurs.

6. La réglementation des changes

La lenteur des transferts des bénéficiers est un élément majeur qui empêche la venue des investisseurs étrangers en Algérie. En effet, l'article 4 du règlement 2000-03 du 2 avril 2000 de la Banque d'Algérie relatif aux investissements étrangers qui précise les conditions de rapatriement stipule: *"Le transfert des bénéficiers au titre des investissements étrangers est autorisé par les services du contrôle des changes. L'autorisation est accordée dans un délai maximum de deux mois à compter de la date du dépôt du dossier dont le contenu sera défini par une instruction de la Banque D'Algérie"*.

La situation est beaucoup plus claire depuis l'adoption du règlement de la banque d'Algérie n°05-03 du 06 juin 2005 relatif aux

investissements étrangers. Ce texte définit les modalités de transfert des dividendes, bénéficiers et produits réels nets de la cession de la liquidation des investissements étrangers réalisés dans le cadre de l'ordonnance précitée²⁷.

Conclusion

Depuis la fin des années 1980, l'investissement direct étranger prend de plus en plus d'ampleur. Il est devenu l'élément moteur de l'avancée vers une économie globale. Les mouvements internationaux de capitaux réalisés en vue de créer, développer ou maintenir une filiale à l'étranger, autrement dits les investissements directs étrangers (IDE), ont augmenté pour s'établir à 1.600 milliards de dollars en 2014²⁸. Cette montée en puissance est à l'origine de plusieurs facteurs.

Toutefois, attirer les investisseurs étrangers est un travail colossal, en dépit des efforts consentis par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires, à travers un processus de réformes enclenché il y a quelques années, l'Algérie n'attire plus les investisseurs d'outre-mer, le nombre d'investissements directs étrangers (IDE) en Algérie a reculé de 18,8% en 2014 par rapport à 2013, selon le rapport "EY's attractiveness survey Africa 2015" du cabinet américain Ernst & Young et cité par le journal électronique spécialisé Alhubeco (juin 2015) qui se réfère au rapport "EY's attractiveness survey Africa 2015 Making choices". Le cabinet constate donc une régression des IDE en Algérie.

A la lumière des enseignements tirés de l'analyse des facteurs d'attractivité, le manque d'investissements directs étrangers en Algérie, peut s'expliquer, selon certains analystes, par l'introduction de la règle de 49/51 depuis 2010 qui limite à 49% la participation d'un investisseur étranger dans une entreprise locale. À cela s'ajoute l'obligation pour les

soumissionnaires étrangers, pour les contrats publics, à trouver des partenaires locaux.

L'Algérie est tenue, donc, de diversifier son économie et d'alléger les contraintes dont souffrent actuellement les investisseurs.

A cet effet, l'expert Kalotay Kalman a estimé que «si à moyen terme, les conditions macroéconomiques s'améliorent et les investissements reprennent confiance, les sociétés transnationales pourraient convertir une partie de leurs liquidités pléthoriques en nouveaux investissements. Les IDE pourraient

alors se chiffrer à 1 600 milliards de dollars en 2014 et 1 800 milliards de dollars en 2015»

Par ailleurs, selon Abdelhamid Temmar, les IDE qui, certes, "ne défendent généralement que leur intérêt" doivent être traités et étudiés au cas par cas, ce qui permettra de protéger l'économie nationale de "leurs agressions" et n'autoriser, après les négociations avec les investisseurs étrangers, que les "bons investissements" qui rapportent, entre autres, la technologie, les marchés, la formation et les possibilités d'exportation²⁹.

Références

¹ Kamel Bouadam, Le Climat Des IDE En Algérie : Tendances Et Perspectives, Revue des Sciences Humaines - Université Mohamed Khider Biskra N°12, Novembre 2007,p7.

² Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P11.

³ Guide investir en Algérie 2006.KPMG. P35.

⁴ CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p29.

⁵ Abderezzak ZOUTEN, de quelques aspects de la réforme de l'ordonnance du 20 août 2001 sur le développement de l'investissement, revue des sciences humaines N° 37 Juin 2012, p 1.

⁶ Note stratégique sur le développement du secteur privé et de l'entreprise algérienne", janvier 2003.

⁷ Makrane Hanane , Le rôle des IDE (Investissement Direct Etranger) dans le secteur bancaire algérien, Université Abderrahmane Mira de Béjaia Algérie, 2009.

⁸ GUERID Omar, L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves, revue Recherches économiques et managériales, N°3-juin 2008, p44.

⁹ Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires.

¹⁰ Tewfik Abdelbari et Nadia Mellal, Investissement en Algérie : ce qui va changer en 6 points, TSA, mercredi 15 avril 2015.

¹¹ Rapport 2014 du département d'Etat américain sur les pratiques des droits de l'homme dans le monde qui met en relief l'absence de transparence et la corruption qui sévit dans le pays.

¹² Hocine Belalloufi, "Algérie Confluences", édition du jeudi, Jeudi 28 février 2013.

¹³ <http://www.nabni.org/nos-propositions/gouvernance/mesures-court-terme/mesure-n-84/le-26/07/2015>.

¹⁴ A.N.M, Le challenge de l'accès à l'Information économique et sociale, IMPACT24.INFO ? 05.08.2015 18:20.

¹⁵ <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>. 27/07/2015.

¹⁶ modifier is deprecated, use preg_replace_callback instead

in/home/ftpsite/cread/web/libraries/joomla/filter/input.php on line 652

Deprecated: preg_replace(): The /e modifier is deprecated, use preg_replace_callback instead

in/home/ftpsite/cread/web/libraries/joomla/filter/input.php on line 654 Deprecated: preg_replace(): The /e

¹⁷ CHERIF AISSAT. <http://archives.maghrebemergent.info/> lundi, 08 octobre 2012 09:37 .

¹⁸ Raouf Boucekkine, Rafik Boukllia-Hassane et Nour Meddahi , Algérie : Un an après le contre-choc pétrolier (analyse), Magasine MAGHRAB Emergent, mercredi 15 juillet 2015 17:40.

¹⁹ Noredine Izouaouen, La bancarisation se fera en toute "discrétion", L'Eco news, publié le 28/07/2015.

²⁰ Idir Aït Meziane, Le système bancaire fait défaut Attractivité des IDE, publié dans le Midi Libre le 26.06.2007

²¹ Abdelouahab Rezig . Algérie, Brésil, Corée de sud trois expériences de développement. OPU.Alger. p125

²² Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009 d'accès au crédit.

²³ A.S, Perspectives Économiques en Afrique 2015 : L'environnement des affaires en Algérie reste en deçà des attentes, 27/07/2015.

²⁴ Makrane Hanane, Le rôle des IDE (Investissement Direct Etranger) dans le secteur bancaire algérien, Mémoire de fin d'étude, Université Abderrahmane Mira de Béjaia Algérie, 2009.

²⁵ Rapport Banque africaine de développement, Perspectives Économiques en Afrique 2015 : L'environnement des affaires en Algérie reste en deçà des attentes, Edition 2015.

²⁶ Conseiller en chef au département juridique et droit international de la banque mondiale.

²⁷ Guide investir en Algérie, KPMG, Edition 2015, P57.

²⁸ Fatim-Zahra TOHRY, Les flux mondiaux d'IDE flambent, Le quotidien l'Economiste Édition N° 4305 du 25/06/2014. 06:00.

Bibliographie

Ouvrages

1. Abdelouahab Rezig . Algérie, Brésil, Corée de sud trois expériences de développement. OPU.Alger.
2. Bellon Bertrand et Gouia Ridha, "*Investissement direct étranger et développement industriel méditerranéen*", Ed. Economica, Paris, 1998.
3. Benfreha Nor.Eddine, "*Les multinationales et la mondialisation enjeux et perspectives pour l'Algérie*", Ed DAHLAB, Alger,(non indiquée).
4. Desgardins Bruno, "*Développement international de l'entreprise: le nouvel environnement international*", Ed DUNOD, Paris, 1997.
5. Guerraoui Driss et Richet Xavier, "*Les investissements directs étrangers, facteurs d'attractivité et de localisation :comparaison Maghreb Europe Amérique Latine*", Asie, Ed Toubkal, Maroc, 1997.
6. Harrison Andrew - Dalkiran Ertugrul - Elseya Ena, "*Business international et mondialisation*", 1^{ère} édition, Ed De Boeck Université, Bruxelles, 2004.
7. Humbert Marc, "*Investissement international et dynamique de l'économie mondiale*", Ed Economica, France, 1991.
8. Krugman.R Paul - Obstfeld Maurice, "*Economie internationale*", Ed De Boeck Université, Bruxelles, 2001.
9. Lindert.H Peter - Pugel.A Thomas, "*Economie Internationale*", 10^{ème} édition, Ed Economica, Paris, 1997.
10. Makrane Hanane , *Le rôle des IDE (Investissement Direct Etranger) dans le secteur bancaire algérien*, Université Abderrahmane Mira de Béjaia Algérie, 2009.
11. Mucchielli Jean-Louis, "*Multinationales et Mondialisation*", Ed du Seuil, France, mai 1998.
12. Tersen Denis / Bricout Jean-Luc, "*l'investissement international*", Ed Armand Colin Masson, Paris, 1996.

Reuves et articles

1. Abderezzak ZOUTEN, de quelques aspects de la réforme de l'ordonnance du 20 août 2001 sur le développement de l'investissement, revue des sciences humaines N° 37 Juin 2012.
2. A.S, *Perspectives Économiques en Afrique 2015 : L'environnement des affaires en Algérie reste en deçà des attentes*, 27/07/2015. Quotidien la transition d'Algérie.
3. Dahmani A.M, "*Le partenariat et les alliances stratégiques dans les nouvelles politiques de développement des entreprises*", Revue L'Economie n° 36, Alger, septembre 1996.
4. Fatima BOUALAM. « *Les Institutions et Attractivité des IDE* » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc .Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER.
- 5 .Fatim-Zahra TOHRY, « *Les flux mondiaux d'IDE flambent* », Le quotidien l'Economiste Édition N° 4305 du 25/06/2014.
6. Idir Aït Meziane, Le système bancaire fait défaut Attractivité des IDE, publier dans le Midi Libre le 26.06.2007
7. GUERID Omar, « *L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves* », revue Recherches économiques et managériales, N°3-juin 2008.
8. Hocine Belalloufi, "*Algérie Confluences*", édition du jeudi, Jeudi 28 février 2013.
9. Kamel Bouadam, « *Le Climat Des IDE En Algérie : Tendances Et Perspectives* », Revue des Sciences Humaines -Université Mohamed Khider Biskra N°12, Novembre 2007.
10. Loungani Prakash et Razin Assaf, "*L'investissement direct étranger est-il bénéfique aux pays en développement*", Revue Finances & Développement, FMI, juin 2001.

11. Mallampally Padma et Sauvart P.Karl, "*L'investissement direct étranger dans les pays en développement*", Revue Finances & Développement, FMI, mars 1999.
- Noreddine Izouaouen, "*La bancarisation se fera en toute "discrétion"*", L'Eco news, publié le 28/07/2015.
12. Revue: "S'implanter en Algérie", rédigé par Bouillon Anne, Les éditions du CFCE, Paris, 2003.
13. Revue: "Le Moniteur du Commerce International"(La MOCI), UBIFRANCE.
14. Tewfik Abdelbari et Nadia Mellal, "*Investissement en Algérie : ce qui va changer en 6 points*", TSA, mercredi 15 avril 2015.

Autres

1. Dorche Jean Paul, Documents Séminaire: "*Investissements Directs, Croissance et Politiques d'Attractivité pour Les Pays Emergents*", Banque d'Algérie, Oran, du 20 au 22 avril 2004.
2. Dupuch Sébastien, "*Les déterminants des flux d'IDE intra-européens*", Centre d'Economie de Paris Nord (CEPN), Université PARIS-NORD, février 2001.
3. CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.
4. Eswar S.Prasad et autres, " *Effects of financial globalization on developping countries: some empirical evidence*", Occasional paper 220, FMI, Washington, 2003.
5. Guide investir en Algérie, KPMG, Edition 2015.
6. Jaumotte Florence, " *Foreign direct investment and regional trade agreement: the market size effect revisited*", occasional paper n° 04/206, FMI, Washington, novembre 2004.
7. Liuksila Claire, "*External assistance and policies for growth in Africa*", FMI, Washington, 1995.
- 8.APS, Algérie:nécessité d'encourager les IDE pour relancer la croissance économique (Abdelhamid Temmar), Magasine MAGHRAB Emergent, jeudi 1 octobre 2015.
9. Makrane Hanane, "*Le rôle des IDE (Investissement Direct Etranger) dans le secteur bancaire algérien*", Mémoire de fin d'étude, Université Abderrahmane Mira de Béjaia Algérie, 2009.
- Mauro Paolo, "*What worry about corruption?*", FMI, Washington, février 1997.
10. "*Note stratégique sur le développement du secteur privé de l'entreprise algérienne*", Banque Mondiale, 29 janvier 2003.
11. Note stratégique sur le développement du secteur privé et de l'entreprise algérienne", janvier 2003
12. Occasional paper, "*Effects of Financial Globalization on Developing Countries: Some Empirical Evidence*", FMI, Washington, 2003.
13. Raouf Boucekkine, Rafik Boukha-Hassane et Nour Meddahi , Algérie : Un an après le contre-choc pétrolier (analyse), Magasine MAGHRAB Emergent, mercredi 15 juillet 2015.
14. Rapport Banque africaine de développement, Perspectives Économiques en Afrique 2015 L'environnement des affaires en Algérie reste en deçà des attentes, Edition 2015.
15. Rapport 2004: Evolution économique et monétaire en Algérie, Banque d'Algérie, juillet 2005.
16. Rapport 2014 du département d'Etat américain sur les pratiques des droits de l'homme dans le monde
17. Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009 d'accès au crédit.
18. Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires.